

# Panneaux de sous-toiture Tectum<sup>MD</sup>

## Garantie limitée de quinze (15) ans

### EN VIGUEUR DÈS JANVIER 2019

Veillez lire avec attention les conditions suivantes : Les Industries mondiales Armstrong n'entérine pas, n'autorise personne à entériner ou accepter en son nom toute autre obligation liée à une garantie ou responsabilité. La présente garantie expresse constitue l'entière obligation des Industries mondiales Armstrong, Inc., et il n'y a aucune autre garantie explicite ou implicite, incluant toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un quelconque but.

### Produits :

#### Panneaux de sous-toiture Tectum<sup>MD</sup> – Tectum I, Tectum III/IIIP/IIIW, Tectum E/EN, Tectum V

Toutes les garanties limitées de 15 ans des Industries mondiales Armstrong sont assujetties à des conditions d'utilisation normales. Les conditions anormales comprennent l'exposition à des vapeurs chimiques, des vibrations, la moisissure causée par une fuite ou de la condensation dans le bâtiment ou une humidité excessive.

Les produits de sous-toiture Armstrong<sup>MD</sup> Tectum<sup>MD</sup> sont garantis pour être exempts de défauts de matériaux ou de main-d'œuvre pendant 15 années à partir de la date de l'installation, à l'exception des défauts évidents de matériaux et de main-d'œuvre, pour lesquels les Industries mondiales Armstrong doit être avisée dans les 30 jours suivant la date de l'installation.

#### Que fera les Industries mondiales Armstrong?

Seulement après confirmation du défaut du produit par les Industries mondiales Armstrong, les Industries mondiales Armstrong livrera, à ses frais, franco à bord, au lieu de l'installation, un produit neuf, de type et de qualité identiques ou semblables, en quantité égale à celle étant déterminée comme présentant un défaut.

#### Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie?

Tout dommage causé par des vibrations, le feu, l'eau, le gel, un accident ou toute forme d'abus ou d'exposition à des conditions anormales n'est pas couvert par la présente garantie. La membrane du toit doit demeurer étanche. Si le produit subit des conditions anormales, celui-ci doit être retiré immédiatement et remplacé dès que les conditions retournent à la normale. Cette garantie ne couvre pas l'affaissement ou la torsion, ni les variations de couleur, de texture ou de grain, qui sont présentes en raison des variations naturelles dans les caractéristiques du bois, ou le changement ou l'estompement des couleurs causés par une exposition directe aux rayons du soleil ou une exposition partielle à une source lumineuse, tout défaut survenu parce que le matériau est devenu trop sec ou humide en étant posé directement devant des bouches d'air ou une source de chaleur radiante, ou le défaut d'installer ou d'entretenir les panneaux selon les instructions d'installation des Industries mondiales Armstrong.

De plus, les produits ne doivent pas être installés de manière à être exposés longtemps ou de manière extrême à la moisissure ou à une forte humidité. Ces systèmes ne peuvent être utilisés en applications extérieures où de l'eau stagnante est présente ou bien où de la moisissure entrera directement en contact avec les panneaux de sous-toiture.

LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE CONSTITUE L'ENTIÈRE OBLIGATION DES INDUSTRIES MONDIALES ARMSTRONG, INC., ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN QUELCONQUE BUT. LA RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE À CELLE INDIQUÉE CI-DESSOUS ET ARMSTRONG NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE OU CONSÉQUENT, OU DE TOUTE BLESSURE PHYSIQUE.

#### Conditions de la garantie

Avant l'installation, les panneaux doivent rester propres et secs dans un environnement où la température et le niveau d'humidité sont gérés en tout temps et respectent la plage indiquée plus bas, en plus de ne pas subir de conditions anormales. Pour s'assurer que les panneaux de sous-toiture se sont stabilisés aux conditions actuelles du bâtiment avant leur installation, les panneaux doivent être placés dans un endroit du bâtiment où l'environnement ambiant est stable pendant au moins 72 heures. Retirer les emballages de plastique pour permettre aux panneaux de s'acclimater. L'installation des produits doit se faire quand la température se situe entre 0 °C (32 °F) et 49 °C (120 °F), et quand les niveaux d'humidité relative se situent entre 25 % et 85 % d'humidité relative. Ces conditions liées à la température et à l'humidité doivent être respectées pendant toute la durée de la garantie. Il est obligatoire que l'espace soit fermé et que les systèmes CVC soient en marche en continu.



**Armstrong<sup>MD</sup>**  
Industries mondiales

Ces produits ne peuvent être utilisés dans des applications extérieures. Tous les produits des Industries mondiales Armstrong doivent être installés selon les instructions d'installation imprimées pour les produits de sous-toiture Armstrong<sup>®</sup> Tectum<sup>®</sup> ou les dessins d'atelier approuvés en vigueur au moment de l'installation. Les Industries mondiales Armstrong n'a aucune responsabilité envers un traitement ou une altération fautifs des produits par d'autres après leur livraison. Toute pièce de montage supplémentaire, comme l'éclairage ou la ventilation des bâtiments, doit être suspendue indépendamment ou supportée en toute sécurité par la sous-structure conformément aux instructions d'installation des Industries mondiales Armstrong.

#### **Comment peut-on obtenir un service?**

Vous devez aviser les Industries mondiales Armstrong de tout défaut de produit couvert par la garantie dans les 30 jours suivant la première observation du défaut par écrit à l'adresse suivante : Industries mondiales Armstrong, Inc., case postale 3001, Lancaster, Pennsylvanie, États-Unis 17604, ou par téléphone en composant le 1 877 276-7876. Toute référence à Armstrong dans ce paragraphe signifie pour les États-Unis : Armstrong World Industries, Inc., P.O. Box 3001, Lancaster, PA 17604; et signifie pour le Canada : Industries mondiales Armstrong, Canada, Ltée., 255, boul. Montpellier, Saint-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3.

#### **Comment s'applique la loi de l'État?**

La présente garantie vous donne des droits juridiques précis et vous pourriez avoir d'autres droits, qui peuvent varier d'un État à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la restriction de dommages accessoires ou conséquents ou des restrictions sur la durée d'une garantie implicite, ainsi, l'exclusion ou la restriction pourraient ne pas s'appliquer à vous.

